



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-POS-074

Déposé le : 25.09.18

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour une politique de soutien financier en faveur des proches aidants

Texte déposé

Les proches aidants, lorsqu'ils sont questionnés, mettent en avant, entre autres éléments, le fait qu'ils rencontrent parfois des difficultés financières.

Celles-ci peuvent se produire quand le proche recourt à des prestations payantes (comme la relève à domicile, le court-séjour, l'accueil temporaire, etc.). Pour les petits revenus, les régimes sociaux interviennent dès lors qu'une rente AI ou AVS est versée à la personne aidée. Toutefois, les limites de revenus sont très basses et la grande majorité de la population, en particulier celle qui vit avec des revenus moyens, peut rencontrer des difficultés pour payer certaines prestations.

Ces situations sont d'autant plus difficiles pour les personnes qui s'engagent de manière marquée alors qu'elles sont encore en emploi salarié. En effet, il n'est parfois pas possible d'envisager une baisse du taux d'activité - et donc du revenu - pour s'investir plus auprès du proche. Pourtant, il s'agirait dans certaines situations de la meilleure des solutions pour la famille.

<input checked="" type="checkbox"/>	(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
<input type="checkbox"/>	(b) renvoi à une commission sans 20 signatures
<input type="checkbox"/>	(c) prise en considération immédiate

Conclusions

<input type="checkbox"/>	Commentaire(s)
--------------------------	----------------

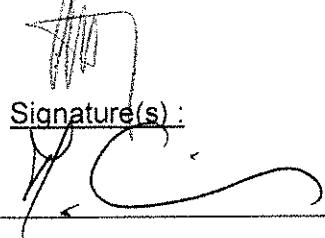
<p>La mise en place d'une allocation d'assistance cantonale qui réduit son activité professionnelle afin de s'occuper d'une personne atteinte dans sa santé ;</p> <p>la création d'une contribution d'assistance cantonale destinée aux personnes âgées, calquée sur la contribution d'assistance de l'AI et incluant la possibilité d'engager un proche ;</p> <p>la création d'une contribution d'assistance cantonale permettant d'engager un proche, en complément de la contribution d'assistance de l'AI ;</p> <p>la possibilité pour le proche aidant de disposer d'une déduction fiscale forfaitaire, en sus des déductions fiscales déjà prévues pour les personnes portées de handicap et dans un cadre défini (téléphone, cadre de reconnaissance).</p>	<p>Lausanne, le 25 septembre 2018</p> <p>https://www.ahv-iv.ch/p/4.14.f</p>
---	--

<p>Ces aspects méritent réflexion et c'est pourquoi nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat un rapport sur les éléments suivants :</p> <p>Pour les rentiers AI, il existe la contribution d'assistance qui est financée par l'AI. Il s'agit de cette prestation n'est pas ouverte aux personnes en âge AVS et, par ailleurs, l'engagement de personne de sa propre famille n'est pas possible.</p>	<p>Conseil d'Etat un rapport sur les éléments suivants :</p> <p>Ces aspects méritent réflexion et c'est pourquoi nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat un rapport sur les éléments suivants :</p> <p>Pour les rentiers AI, il existe la contribution d'assistance qui est financée par l'AI. Il s'agit de cette prestation n'est pas ouverte aux personnes en âge AVS et, par ailleurs, l'engagement de personne de sa propre famille n'est pas possible.</p>
---	--

Nom et prénom de l'auteur :

Claire ATTINGER DOEPPER

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Muriel CUENDET SCHMIDT

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Postulat pour une politique de soutien financier en faveur des proches aidants

Claire ATTINGER DOEPER

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillion Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagriba Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre